



3ème édition

BILAN de l'Appel à projets « pour la protection de la ressource en eau »

Félicitations aux 13 lauréats de la 3ème édition de l'appel à projets « pour la protection de la ressource en eau potable » 2016

Lancé en 2016, ce 3ème appel à projets a suscité 25 candidatures.

A travers cet appel à projets, l'Agence de l'eau a souhaité soutenir l'émergence de projets de territoire favorisant les changements de pratiques ou de systèmes et leur pérennisation, ainsi que des modalités de gestion innovantes afin de réduire les transferts d'azote, de phosphore, de matières en suspension et/ou de phytosanitaires dans le milieu naturel.

Au final, **13 projets ont été retenus** (sur les 25 dossiers finalisés reçus) en raison de leur caractère innovant et de leur impact sur la qualité de la ressource en eau.

Retour sur le bilan de l'année 2016

Rappel des modalités

14 octobre 2016	Retour des manifestations d'intérêt présentées par les porteurs de projets (document court présentant les grands principes du projet envisagé)
28 novembre 2016	Réunion du jury et émission d'un avis sur chaque projet (permettant de le réorienter si nécessaire)
16 décembre 2016	Date limite de réception des dossiers complets finalisés
9 janvier 2017	Jury final pour la sélection des meilleurs projets
23 février 2017	Validation des dossiers retenus par les instances de bassin de l'Agence (Commission des aides)

Composition du jury technique

Le jury technique était composé de 10 membres (DRAAF Haute-Normandie, DREAL Nord-Pas de Calais-Picardie, Région Ile-de-France, Chambre départementale d'agriculture de la Marne, CESER Centre et 5 représentants des services de l'Agence de l'eau Seine-Normandie).

Dossiers de manifestation d'intérêt

25 dossiers finalisés reçus

Au regard du cahier des charges, le jury technique a émis les avis suivants (non éliminatoires) sur les 34 manifestations d'intérêt reçues :

- 12 avis favorable
- 12 avis favorable avec réserve (dossiers à compléter sur certains points)
- 8 avis défavorable (ne répondant pas au cahier des charges)

A noter que 2 dossiers, instruits dans le cadre de l'appel à projets Ecophyto II, n'ont pas fait l'objet de commentaire.

Un avis commenté a été envoyé à chaque porteur de projet pour l'aider à faire évoluer son projet ou à le finaliser.

Dossiers finalisés

A l'issue des premiers avis transmis aux 34 candidats ayant remis un dossier de manifestation d'intérêt, 25 dossiers finalisés ont été reçus au 16 décembre 2016.

Dossiers retenus

Lors de la seconde réunion du jury technique le 9 janvier 2017, 13 projets ont été retenus comme lauréats sur les 25 dossiers finalisés reçus.

Nom Porteur du projet	Intitulé du projet
Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg	Accompagnement agronomique d'agriculteurs sur le BAC de Tremblay-Omonville
COMMUNE DE MELUN	Projet de réaménagement global du cimetière Sud de Melun - Zéro pesticide
Vision Bio en Vermentonnais	Développer la rentabilité des exploitations en agriculture biologique des plateaux superficiels de Bourgogne
CUMA DU CHATILLON	Développement d'une filière biologique en circuit court
Eau de Paris	Appui au développement de systèmes de polyculture-élevage - AAC Vigne et Gonord
Eau de Paris	Développement de cultures économes en intrants
Gatichanvre Ile de France	Filière locale chanvre du Gâtinais français
LIN ET CHANVRE BIO	Développement d'une filière de valorisation du lin textile biologique
Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir	Protection des vallées sèches de l'AAC de Tremblay-les-Villages
FR AgroBiologistes Champagne-Ardenne	Développement d'une filière de chanvre biologique
LES DEFIS RURAUX	Réduction d'intrants chimiques et autonomie alimentaire en élevage laitier
PERI-G	Projet d'étude ABISCE (Assurance Baisse d'Intrants Sur nappe de Captage d'Eau) sur la faisabilité d'un contrat d'assurance à l'échelle de l'exploitation agricole
GIEE Agribio Vanne et Othe	Développement de la filière chanvre bio sur le territoire des sources de la Vanne

Liste des 13 lauréats (porteur du projet)



SERPEN (SYNDICAT D'EAU DU ROUMOIS ET DU PLATEAU DU NEUBOURG)

(Eure)

Accompagnement agronomique d'agriculteurs sur le BAC de Tremblay-Omonville

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions d'animations menées par la collectivité depuis 2013 sur le BAC du Tremblay-Omonville. Afin d'inciter les agriculteurs non encore impliqués dans cette démarche de mettre tout en œuvre pour limiter les pollutions liées aux nitrates, le Syndicat propose deux moyens d'action :

- la mise en place d'un accompagnement technique permettant aux agriculteurs et aux conseillers agricoles d'améliorer de façon pérenne les pratiques actuelles,
- l'expérimentation d'une mise en place d'un soutien financier à travers un paiement pour service environnemental (PSE).

Plusieurs partenaires seront impliqués dans le projet :

- des partenaires techniques locaux (organismes professionnels agricoles)
- des experts techniques (pour les couverts et la vie du sol)
- des partenaires techniques et institutionnels nationaux (constitution d'un groupe d'échanges)
- des partenaires du programme INTERREG

Ce projet innovant permettra de tester, en temps réel et sur le terrain, des solutions agronomiques élaborées par les agriculteurs avec les conseillers agricoles, afin de produire une eau de qualité et de communiquer auprès de la profession agricole, du grand public et des élus, pour rendre compte des efforts engagés.



COMMUNE DE MELUN

(Seine et Marne)

Réaménagement global du cimetière Sud de Melun – Zéro pesticide

Le projet porte sur le réaménagement du cimetière Sud de Melun situé sur la zone prioritaire d'Actions de la Fosse de Melun (classement en zone de vulnérabilité très élevée). Celui-ci a vocation d'expérimentation avant extension par la suite à l'autre cimetière situé dans la ville.

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- amener la gestion du cimetière d'en entretien chimique à un entretien « zéro pesticide »,
- apporter de la biodiversité,
- poursuivre la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- contribuer à la gestion des déchets verts et inertes à la parcelle,
- embellir le lieu pour en faire un espace vert,
- réduire la chaleur au niveau des allées végétalisées et plantées,
- préserver la ressource en eau.

La mise en place du « zéro pesticide » aura un impact très positif sur la nappe du Champigny et particulièrement sur la zone prioritaire d'action de la Fosse de Melun, supprimant ainsi un risque de pollution de l'eau.





VISION BIO EN VERMENTONNAIS

(Yonne)

Développer la rentabilité des exploitations en agriculture biologique des plateaux superficiels de Bourgogne

Ce projet, porté par le GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) VISION BIO EN VERMENTONNAIS et 3 autres partenaires, traite à la fois d'un changement de système, du développement d'une nouvelle filière et d'une occupation du sol compatible avec la qualité de l'eau.

L'objectif principal du projet est de développer la rentabilité des exploitations en agriculture biologique des plateaux superficiels de Bourgogne à faible potentiel via le développement collectif de nouvelles cultures permettant ainsi de garantir leur valorisation et éventuellement de pouvoir accéder à de nouveaux marchés, notamment le « sans gluten ».

Les actions prévues sont multiples :

- expérimenter des cultures innovantes (quinoa, pois chiche, millet, sorgho,...) afin d'évaluer leur potentiel de production et leur rentabilité,
- mettre en place des essais pluriannuels sur plusieurs parcelles et en évaluer leur rentabilité,
- acquérir du matériel, des infrastructures de stockage ou de transformation permettant d'augmenter la valeur ajoutée ou à destination de marchés spécifiques, tel que le « sans gluten » nécessitant l'adaptation du système de production afin d'éviter toutes « contaminations » par des cultures traditionnelles contenant du gluten.

Les parcelles concernées par le projet sont très proches de plusieurs captages et souvent dans les périmètres de protection réglementaires ou bassins d'alimentation de captages. En assurant la durabilité d'une production sans produits phytosanitaires, les agriculteurs contribuent à la réduction des pollutions diffuses, donc à la protection de la qualité de l'eau des captages.



CUMA DU CHATILLON

(Yonne)

Développement d'une filière biologique en circuit court

La CUMA du Chatillon est un regroupement de 4 exploitations agricoles en bio ou en conversion.

Afin de pérenniser ces exploitations en agriculture biologique, la coopérative a pour projet la création d'un atelier de transformation à la ferme et le développement d'une filière biologique de commercialisation locale circuit court. L'objectif est donc de transformer en commun les productions, actuelles et à venir (céréales et légumineuses), en farines, huiles et pâtes.

L'investissement portera sur du matériel de transformation et la création d'une société de transformation/commercialisation permettant :

- la pérennisation des structures en agriculture biologique ou en conversion, en diversifiant les sources de revenus,
- un changement de système : diversification des assolements via le développement de nouvelles cultures (l'introduction de cultures innovantes dans les rotations créant également de la diversité à l'échelle de l'exploitation agricole),
- le développement d'une filière en circuits courts,
- une occupation du sol compatible avec la qualité de l'eau,
- la création d'emplois avec l'installation de deux jeunes agriculteurs associés.

La pérennisation de ces exploitations agricoles en agriculture biologique, situées en partie sur des aires d'alimentations de captages, constitue un élément essentiel pour une préservation durable des ressources en eau.





EAU DE PARIS

(Paris)

Appui au développement de systèmes de polyculture-élevage – AAC Vigne et Gonord

Valorisation de l'herbe et durabilité des systèmes bovins (biologiques et conventionnels) de l'aire d'alimentation des sources de La Vigne.

Le projet est situé sur un des bassins pilotes d'alimentation de captages gérés par Eau de Paris sur lequel l'élevage bovin est assez présent (environ 40% des exploitations ont un atelier bovin).

Eau de Paris mène des actions de protection de la ressource sur trois aires d'alimentation de captages pilotes qui ont permis un engagement important d'agriculteurs dans des pratiques économes en intrants, ou en agriculture biologique.

La thématique principale du projet réside dans **l'accompagnement au développement de systèmes d'élevage bovins économes en intrants et durables sur le territoire de l'aire d'alimentation des sources de la Vigne** à partir du suivi et de la valorisation de la gestion de l'herbe dans 2 exploitations bovines du territoire.

Le projet a pour objectifs de développer une occupation du sol durable et compatible avec la qualité de l'eau via les prairies et un changement de pratiques des exploitations de polyculture-élevage bovin vers des systèmes plus autonomes et économes.

La mise en œuvre des systèmes économes en intrants contribuera à terme une protection durable de la qualité de l'eau.



EAU DE PARIS

(Paris)

Développement de cultures économes en intrants

Ce projet a pour thématique **le développement de cultures économes en intrants** pour encourager les rotations diversifiées et durables au sein des exploitations agricoles. Il s'adresse aux exploitants qui souhaitent tester des cultures non cultivées ou de manière marginale, ayant un intérêt pour la protection de la ressource en eau.

Plusieurs leviers permettront d'atteindre cet objectif :

- impliquer les filières dans la structuration des débouchés permettant un développement durable de la culture,
- acquérir des références locales et communiquer sur l'intérêt agronomique, économique et environnemental de ces cultures,
- proposer une aide financière pour soutenir la prise de risque économique et technique de l'agriculteur liée à la mise en place de cette nouvelle culture.

Les enjeux liés à ce projet sont multiples :

- un changement de système (mise en œuvre de systèmes économiquement viables, en intégrant des nouvelles cultures, dont l'intérêt agronomique et économique est pris en compte à l'échelle de la rotation),
- de nouvelles filières (les cultures concernées par ce projet n'ont pas encore de débouchés particulièrement développés et structurés. Ce projet permettra d'identifier les filières possibles et de structurer durablement ces débouchés),
- une occupation du sol compatible avec la qualité de l'eau (les cultures qui seront développées permettront une augmentation compatible des sols avec la qualité de l'eau nécessitant peu de traitements phytosanitaires et peu d'apport azoté. Le suivi de ces cultures permettra d'acquérir des références corroborant leur effet positif pour la qualité de l'eau.

Les cultures économes en intrants implantées sur les aires d'alimentation des captages constitueront un support précieux à l'animation sur les territoires. Cela permettra également une diffusion de ces pratiques et de ces cultures plus largement sur les aires d'alimentation des captages, grâce aux références acquises.





GATICHANVRE ILE DE FRANCE

(Essonne)

Filière locale chanvre du Gâtinais français

GATICHANVRE est un groupement d'agriculteurs permettant d'assurer l'approvisionnement en matières premières de chanvre destiné à la transformation (graine valorisable en alimentation et transformation des fibres en bloc d'isolant pour la construction).

Le chanvre offre une opportunité de diversification de culture avec un fort intérêt agronomique. C'est une plante rustique demandant un apport modéré d'azote pour le semis et ne nécessitant aucun traitement phytosanitaire, avec par conséquent un impact très positif sur la qualité de l'eau.

Deux types d'actions sont envisagés :

- **un volet investissement** (mise en place et amélioration technologique de l'unité de défibrage, implantation d'une unité de triage, séchage et stockage du chènevis, implantation de bâtiments pour le stockage de la paille brute et des produits finis et d'un atelier technique),
- **un volet animation agricole**, porté par Chanvre Avenir, association regroupant les producteurs de chanvre et les artisans du territoire avec la mise en place d'un réseau de suivi de parcelles et des protocoles expérimentaux afin d'obtenir des références locales et de les vulgariser auprès des producteurs.

L'objectif de ce projet est de créer un lien vertueux entre développement des filières et protection de la ressource en eau. Il contribue à la construction de projets territoriaux de protection de captages, intégrant également la dimension de développement local.



LIN ET CHANVRE BIO

(Eure et Loir)

Développement d'une filière de valorisation du lin textile biologique

Favoriser la croissance de la production et la construction d'une filière de valorisation du lin textile biologique sur les territoires liniers inclus dans le périmètre d'action de l'AESN : Seine maritime, Eure, Calvados, Orne, Seine et Marne.

L'objectif principal du projet est le développement des surfaces cultivées en lin textile biologique, et donc les volumes produits, pour répondre à la demande grandissante. L'objectif est d'y parvenir par le biais de conversions d'exploitations à l'agriculture biologique, en faisant de la demande, de la maîtrise technique et de la filière, un levier pour convaincre des producteurs de modifier et d'orienter leurs pratiques vers l'agriculture biologique. En parallèle, la société sera force de proposition et acteur du développement de l'offre de produits semi-finis ou finis, par l'étude de la faisabilité de création d'une industrie textile.

Les actions prévues sont les suivantes :

1. Animation et accompagnement technique : développer la production de lin textile biologique
2. Communication sur le développement de cette filière auprès des opérateurs, production et filière
3. Montage d'un atelier pilote pour la constitution d'une filière normande

Aujourd'hui, le lin textile est cultivé en agriculture conventionnelle en France sur environ 60000 ha et en bio sur environ 150 ha. En culture conventionnelle, le lin est inclus dans les rotations traditionnelles intenses en intrants (blé, colza, betteraves, lin, pommes de terre...) et reste une culture utilisant des intrants chimiques tels qu'insecticides (contre l'altise), fongicides (contre la fusariose, septoriose...), herbicides et azote minéral. L'objectif de développer les volumes produits par la conversion d'environ 1000 ha d'ici 2020 aura un impact concret sur les ressources en eau des zones linières, grâce à l'approche système du développement du lin bio. Développer la culture du lin bio, en développant la filière, c'est augmenter de manière considérable, par l'effet multiplicateur de la rotation des cultures, le potentiel de protection des nappes phréatiques.





CHAMBRE D'AGRICULTURE D'EURE ET LOIR

(Eure et Loir)

Protection des vallées sèches de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Tremblay-les-Villages

Le projet consiste en l'implantation d'alignements d'arbres et de bandes enherbées le long des vallées sèches situées dans l'AAC de Tremblay-les-Villages, identifiées comme des zones d'infiltration préférentielles de l'eau vers la nappe de la craie du Sénonien alimentant le captage. Cela permettra de réduire les risques de transfert de nitrate et de molécules phytosanitaires vers la nappe d'eau. A long terme, les arbres auront pour vocation d'être vendus comme bois d'œuvre.

Deux partenaires sont impliqués dans le projet : des agriculteurs pour l'implantation des arbres et bandes enherbées, en tant que demandeur de l'aide, et la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir, porteur de projet pour l'accompagnement.

Le système racinaire des arbres, capable d'absorber des nutriments à plus grande profondeur que les cultures annuelles, permettra de capter une partie de l'azote lixivié au cours de l'hiver. Les bandes enherbées et les arbres constitueront également des couverts permanents capables d'absorber l'azote minéralisé au cours de l'été et de l'automne, lorsque les cultures annuelles d'hiver n'en sont plus capables. Cette action aura pour effet de réduire les pertes de nitrate. D'autre part, ce projet favorisera un milieu propice au développement et reproduction de la faune auxiliaire.

Le projet, situé dans l'AAC « prioritaire » de Tremblay les Villages, s'inscrit dans le plan d'action agricole de protection de la ressource en eau mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir depuis 2014. Il aura un rôle de démonstration pour être appliqué sur le linéaire restant des deux vallées mais également pour servir de modèle pour les autres AAC du département pouvant être confrontées aux mêmes problématiques.



FR AGROBIOLOGISTES CHAMPAGNE-ARDENNE

(Marne)

Développement d'une filière de chanvre biologique

Les objectifs de ce projet sont multiples : promouvoir la culture chanvre en agriculture biologique, accompagner les producteurs pour le développement de leur production et structurer la filière.

Le développement de la production de chènevis demande une organisation collective en raison de l'engorgement actuel des capacités de séchage. Plusieurs pistes sont envisagées : convertir des unités de chènevis existantes, accompagner des producteurs disposant de séchoirs pour réaliser de la prestation, soutenir l'acquisition de séchoir par des producteurs, favoriser l'acquisition d'un séchoir collectif, ...

La paille, quant à elle, nécessite différentes étapes à partir de matériel spécifique (faucheuse) peu présent dans les fermes bio spécialisées en grandes cultures. L'acquisition d'une nouvelle faucheuse adaptée au travail du foin devra être faite en groupe afin de maintenir des coûts de récoltes acceptables. Il conviendra donc d'accompagner les agriculteurs dans l'acquisition de ce matériel. D'autre part, le stockage de la récolte nécessitera de disposer de plus de place dans les bâtiments, soit par une mutualisation des bâtiments et/ou par l'acquisition d'un nouveau bâtiment, avec un accompagnement financier.

En parallèle, une étude de marché sera menée pour trouver de nouveaux débouchés issus de la transformation du chanvre.

Ce projet, à caractère reproductible sur d'autres territoires, se veut innovant en termes de méthodologie car il associe des agriculteurs, bio et conventionnels, ainsi que des organismes de développement et un opérateur de filière, autour d'un même objectif ambitieux de développement des surfaces en bio.

Localisé sur des zones à enjeux eau, ce projet de développement du chanvre bio complètera les actions déjà menées en matière de lutte contre les pollutions diffuses et de développement de l'agriculture biologique.





LES DEFIS RURAUX

(Seine-Maritime)

Réduction d'intrants chimiques et autonomie alimentaire en élevage laitier

Le projet a pour objectif d'animer pendant 3 ans un groupe d'éleveurs laitiers souhaitant engager leur système de production vers une plus grande autonomie alimentaire en développant le pâturage et en augmentant la part d'herbe dans l'alimentation des vaches laitières. Des partenariats avec des structures de conseils seront également mis en place.

Ce projet impact de manière positive la qualité des ressources en eau. En effet, il permettra le maintien et, dans certains cas, le développement des surfaces en herbe sans traitement phytosanitaire. D'autre part, l'introduction dans la rotation de cultures fourragères permettra de diversifier des assolements simplifiés

Dans un premier temps, les éleveurs seront accompagnés techniquement pour ce changement de système qui nécessite d'acquérir de nouvelles compétences sur la conduite des prairies et du pâturage.

Dans un second temps et sur la base des expériences du groupe, des actions de communication seront menées pour montrer que les systèmes herbagers présentent un intérêt pour la ressource en eau tout en restant aussi performants économiquement que des systèmes conventionnels.

En remettant la prairie au centre du système d'alimentation des animaux, ce projet innovant répond à des problématiques environnementales et répond donc à l'enjeu « occupation du sol compatible avec la qualité de l'eau ». Il vise également à encourager le « changement de système » en mettant en avant la plus grande efficacité économique des systèmes herbagers.



PERI-G

(Somme)

Projet d'étude ABISCE (Assurance Baisse d'Intrants Sur nappe de Captage d'Eau) sur la faisabilité d'un contrat d'assurance à l'échelle de l'exploitation agricole

Le projet consiste à étudier la faisabilité d'un contrat d'assurance à l'échelle de l'exploitation agricole dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- engagement de l'exploitant à réduire de 50% ses apports en azote total et de 50% ses apports en produits phytosanitaires,
- couverture de la perte d'exploitation conséquente, le cas échéant,
- réduction sur le long terme de la couverture afin d'inciter à changer de système et à financer ce changement sur le marché.

L'idée principale réside dans le fait que les agriculteurs peuvent être décisionnaires et acteurs du changement, mais que le principal frein à l'évolution est le risque de perte de revenus. Si ce risque est couvert sur une durée suffisamment longue, les tentatives de changement de pratiques ou de système seront plus aisées. Les facteurs clefs de réussite sont :

- passer un contrat avec l'exploitation afin d'assurer le changement de système,
- accompagner les agriculteurs dans leur réflexion au changement de système et à la création de filière de manière individuelle et collective,
- avoir une lisibilité de l'offre et réduction à long terme de la couverture,
- mener une expérimentation sur un groupe restreint sur une durée assez longue pour mesurer concrètement les effets.

L'enjeu à terme est d'avancer vers une réduction massive de 50 % d'intrants dans l'agriculture conventionnelle sur les bassins d'alimentation de captage. Il permettra de sécuriser financièrement les exploitants agricoles voulant s'orienter vers une baisse d'intrants plus importante.

La reproductibilité de ce projet pourrait être assurée par la mise en place d'un contrat type permettant à l'assureur de le proposer à plus large échelle.





GIEE AGRIBIO VANNE ET OTHE

(Yonne)

Développement de la filière chanvre bio sur le territoire des sources de la Vanne

Le projet a pour objectif le développement des surfaces en chanvre biologique sur le territoire, afin que les agriculteurs puissent diversifier leur rotation, levier central des systèmes en agriculture biologique. Cette démarche permettra le développement de nouveaux débouchés pour la pérennisation des exploitations en agriculture biologique sur une aire d'alimentation de captages en eau potable. Le chanvre est une culture particulièrement adaptée aux caractéristiques du territoire (bonne résistance à la sécheresse, pivot profond, vitesse de développement rapide, couverture totale du sol).

Un deuxième volet du projet concerne la création d'une plateforme commune de triage et de transformation afin que les agriculteurs du territoire puissent mutualiser leurs moyens pour commercialiser des produits finis type légumes secs et huiles. Ces produits seront commercialisés sous une marque spécifique mettant en avant leur identité géographique et leur intérêt pour la protection de l'eau.

L'aide porte sur la première étape du projet qui concerne la réalisation d'une étude de marché pour identifier l'opportunité d'investir notamment dans du matériel en commun. Cette étude permettra de clarifier les attentes et les opportunités avant de se lancer dans des investissements.

Plusieurs partenaires seront associés au projet dont le GIEE AgriBio Vanne-et-Othe qui est la structure porteuse du projet et bénéficiaire des aides pour l'Axe 2 et la CUMA bio Vanne et Othe qui sera bénéficiaire des aides et porteuse de tous les investissements pour l'Axe 1, hormis les bâtiments de stockage de la paille qui seront portés par les agriculteurs individuellement.

Le projet devrait permettre de conforter les actions déjà menées pour le développement de l'agriculture biologique sur ce territoire et pérenniser ainsi les exploitations en agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage, ce qui constitue un point clef pour une préservation durable de la qualité de l'eau.

